

Les sapeurs-pompiers de France maintiennent leur résilience pour poursuivre leurs missions

Le 16 mars 2020, le Président de la République Emmanuel Macron, suivi du ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a délivré une consigne forte face à l'état de « guerre sanitaire » déclaré contre le COVID-19 : rester chez soi.

Depuis le début de la crise sanitaire actuelle, les sapeurs-pompiers de France – et notamment leurs services de santé et de secours médical – sont confrontés avec leurs partenaires de la santé aux risques épidémiques du COVID-19. Ils saluent l'annonce des mesures de confinement : le comportement des citoyens sera décisif. En les respectant, les citoyens doivent ainsi participer activement à la résilience, grâce aux gestes barrières.

Les professionnels du secours sont en ordre de bataille aux côtés de leurs collègues de la santé.

L'Oise, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin... Dans les départements où se situent les plus importants foyers épidémiologiques, tous les acteurs du secours et de la santé s'adaptent et font face. Une hausse de 30% des interventions liées au secours d'urgence aux personnes (SUAP) s'observe d'ores et déjà dans certains départements durement touchés.

Dans ce contexte, les sapeurs-pompiers adaptent et renforcent leurs dispositifs afin de conserver leurs capacités opérationnelles et d'assurer une réponse téléphonique rapide au 18 et au 112 en s'efforçant de solliciter le moins possible les SAMU. Dans ces circonstances exceptionnelles, les plateformes communes 15-18-112 prouvent toute leur efficacité en facilitant les échanges et l'interopérabilité des réponses opérationnelles.

Dans certains départements, des médecins, infirmiers et opérateurs sapeurs-pompiers apportent une aide directe aux centres de réception et de régulation des appels 15 (CRRA15) débordés par la gestion des appels liés au COVID-19 : c'est notamment le cas dans l'Hérault, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Seine-et-Marne, les Alpes-Maritimes et le Tarn-et-Garonne.

Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires totalement mobilisés en situation exceptionnelle.

Comme les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, pharmaciens infirmiers...), les sapeurs-pompiers de France ont déployé des mesures de précaution pour préserver leur richesse humaine opérationnelle, et pour porter secours et assistance en lien avec les ambulanciers privés, malgré le risque infectieux.

Des mesures exceptionnelles ont été prises dans chaque service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour permettre d'assurer une continuité optimale des secours d'urgence en temps de crise.

Les sapeurs-pompiers professionnels restent mobilisables 24h/24, sans contrainte horaire ou sociale.

Les sapeurs-pompiers volontaires ont, pour beaucoup, décidé de mettre à l'arrêt leurs activités professionnelles afin de se rendre disponibles dans les centres de secours.

Parmi ces sapeurs-pompiers volontaires, de nombreux professionnels de santé salariés, dans des domaines d'activité mis en sommeil, renforcent les rangs des services de santé et de secours médical des SDIS.

Les SDIS ont activé les plans de continuité d'activité en mettant à contribution les personnels administratifs et techniques et logisticiens afin d'assurer, a minima, les missions de soutien essentielles au bon fonctionnement du service public de secours.

Les associations agréées de sécurité civile sont engagées pour jouer pleinement leur rôle de protection et de soutien aux populations et d'appui aux services de secours.

Les forces de police, de gendarmerie et militaires sont pleinement mobilisées dans ce contexte exceptionnel assurant ainsi le continuum de sécurité pour les citoyens.

La gestion des stocks : un enjeu primordial.

La réquisition des unités de production de masques de protection par l'État début mars, doit rapidement permettre le maintien des stocks de masques nécessaires à la protection des sapeurs-pompiers en intervention. Le renforcement des procédures opérationnelles prévues sur le terrain pour protéger les primo-intervenants, se conjuguera avec l'arrivée et la gestion des stocks des équipements de protection.

Avec 4 942 900 interventions effectuées en 2018 dont 84 % consacrées aux missions de secours d'urgence aux personnes, les 250.000 sapeurs-pompiers de France, mettent une nouvelle fois en œuvre leur professionnalisme et leur engagement au service de la population en situation de crise.